

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 17 AVRIL 2026

**Présents:** M. REBOULLET Didier, Mme MILESI Evelyne, M. GRANGE Louis, Mme LE HIR Murielle, M. FARRE Yves, Mme MANIOULOUX Patricia, M. BERGERON Florent, Mme SCHMITT Anne, M. BERT Tony, Mme PROTTE Christiane, M. CAILLET Emmanuel

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** Mme Murielle LE HIR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est adopté.

Délibération n° 2026-12 - Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de donner les délégations présentées à l'article 1 à M. le Maire

**DEMANDE** à M. le Maire de rendre compte à chaque conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations,

Délibération n° 2026-13 Détermination des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

**DECIDE** que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

Fonction	Taux fixé (indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut mensuel
Maire	22,10 %	908,42 €
Adjoint 1	10,89 %	447,64 €
Adjoint 2	10,89 %	447,64 €
Adjoint 3	10,89 %	447,64 €
Conseiller municipal délégué	6,00 %	246,63 €

Soit un total brut mensuel de 2490.98 €

**INFORME** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Délibération n° 2026-14 Création commission communal appel d'offre – Travaux – MAPA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DESIGNE** comme titulaires et suppléants à la commission « Appel d'offres – Travaux – Marchés à procédure adaptée MAPA » :

Titulaires	Suppléants
1 -Milesi Evelyne	1 -Bergeron Florent
2 -Farre Yves	2 -Schmitt Anne
3 -Maniouloux Patricia	3 -Caillet Emmanuel

Délibération n° 2026-15 Commission de contrôle des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

**CHARGE** M. le Maire de transmettre copie de la présente délibération à la DDFIP de l'Ardèche

**CHARGE** M. le Maire ou la première adjointe d'informer les organismes extérieurs dans les meilleurs délais

**NOMME** les référents responsables

Délibération n° 2026-16 Mise en place des commissions communales et des référents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**CREEE** les commissions communales

**CHARGE** M. le Maire ou la première adjointe d'informer les organismes extérieurs dans les meilleurs délais

**NOMME** les référents responsables

Délibération n° 2026-17 Désignation d'un délégué SAIGC

Il est proposé de désigner :

Mme SCHMITT Anne en qualité de déléguée titulaire

Mme Evelyne Milesi en qualité de déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de Pailharès au comité syndical du SAIGC

Délibération n° 2026-18 Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité Syndical du Territoire d'Energie Ardèche (TE07)

Il est proposé de désigner :

M FARRE Yves en qualité de délégué titulaire

Mme LE Hir Murielle en qualité de déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de Pailharès au sein du collège d'arrondissement.

Délibération n° 2026-19 Vote des taux d'imposition 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *décide* de :

**MAINTENIR** les taux d'imposition 2025 pour l'année 2026 tels que précisé :

Taxe foncière bâtie : 30,63 % ;

Taxe foncière non bâtie : 119,88 % ;

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8 % ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

**DEMANDE** à M. le Maire de transmettre la délibération à la DDFIP de l'Ardèche

Délibération n° 2026-20 Convention pour les frais de scolarité des enfants de Pailharès scolarisés à l'école publique de St-Félicien – année scolaire 2025-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention proposée par la Mairie de Saint Félicien en date du 12 mars 2026 pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle publiques de Saint-Félicien pour l'année 2025-2026 qui s'élève **17 766.54 €** et d'effectuer le mandatement sur le budget 2026 dans les meilleurs délais.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette dépense.

Délibération n° 2026-21 Approbation du budget 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2026, présenté par Monsieur le Maire.

**DECIDE** que le Budget est voté au niveau :

- Du CHAPITRE pour la section de fonctionnement

- Du CHAPITRE pour la Section d'investissement Opération non individualisée
- De l'OPERATION pour la section d'investissement Individualisée en Opération.

**DECIDE** que le budget primitif 2026 est voté ainsi :

- Par le plan de comptes par nature développé
- Par vote par nature
- Avec Affectation des résultats, sans amortissement, et sans provisionnement.

**CHARGE** M. le Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie d'Annonay.

Délibération n° 2026-22 Présentation d'une candidature pour la location de l'appartement vacant 25 ruelle Billon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas donner suite à la candidature

Questions diverses

- Gestion des loyers impayés : M. le Maire prévoit de rencontrer les locataires concernés
- Devis voirie : Présentation par Yves Farre des devis reçus
- Prochaines rencontres prévues : Sur demande du conseil municipal, une rencontre est prévue avec Mme la Sous-préfète le 18 juin à la Mairie pour présentation des différents projets

Prochaine séance du Conseil Municipal le 19 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03

A Pailharès le 22 avril 2026

Le Maire,

Didier REBOULLET

Par délégation du Maire  
Evelyne Milesi 1<sup>re</sup> Adjointe

